

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune de THERVAY**

**Numéro SIRET : 21390528400013**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MUNICIPALE DU GRAND**

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**voté par nature**

**BUDGET : Budget Communal 528**

**ANNEE 2014**

<b>Code INSEE</b> 528	<b>Commune de THERVAY</b> Budget Communal 528	<b>CA</b> 2014
--------------------------	--	-------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	365
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	374
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Communauté de Communes Nord Ouest Jura	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
215 368,00	172 508,00	526,57	589,79

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	450,29	0,00
2	Produits des impositions directes / population	275,94	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	860,53	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	422,51	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	128,42	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	29,38%	0,00%
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)	0,00	0,00
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	74,49%	0,00%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	49,10%	0,00%
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

Commune de THERVAY - 39 - Budget Communal 528	CA	2014
---	----	------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

**POUR MEMOIRE(1)**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 164 355,47	G 314 091.80
	Section d'investissement	B 223 816.02	H 436 901.44
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2013	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 296 097.00	I (si excédent) 65 284.72
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		684 268.49 = A+B+C+D	816 277.96 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 0.00	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2015	= E+F 0.00	= K+L 0.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 164 355.47	= G+I+K 379 376.52
	Section d'investissement	= B+D+F 519 913.02	= H+J+L 436 901.44
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 684 268.49	= G+H+I+J+K+L 816 277.96

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	E 0,00	K 0,00
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	99 978,00	59 511,30	0,00	0,00	40 466,70
012	Charges de personnel	51 600,00	48 284,15	0,00	0,00	3 315,85
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	67 799,00	50 382,62	0,00	0,00	17 416,38
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>219 377,00</b>	<b>158 178,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>61 198,93</b>
66	Charges financières	6 365,00	5 901,92	0,00	0,00	463,08
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	275,48	0,00	0,00	724,52
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	5 000,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>231 742,00</b>	<b>164 355,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>67 386,53</b>
023	Virement à la sect° d'investis. (2)	128 000,00				
042	Opérations d'ordre entre section (2)	1 298,00	0,00			1 298,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>129 298,00</b>	<b>0,00</b>			<b>129 298,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>361 040,00</b>	<b>164 355,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>196 684,53</b>
<b>Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2013</b>		(3) 0,00				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	500,00	13,32	0,00	0,00	486,68
70	Produits des services	62 600,00	60 902,32	0,00	0,00	1 697,68
73	Impôts et taxes	133 429,00	143 710,29	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	64 122,00	68 998,44	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	35 000,00	39 096,74	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>295 651,00</b>	<b>312 721,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	100,00	1 370,69	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>295 751,00</b>	<b>314 091,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>295 751,00</b>	<b>314 091,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2013</b>		(3) 65 284,72				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	26 000,00	10 676,40	0,00	15 323,60
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	172 587,00	143 540,23	0,00	29 046,77
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>198 587,00</b>	<b>154 216,63</b>	<b>0,00</b>	<b>44 370,37</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	69 937,00	69 599,39	0,00	337,61
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	2 000,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>71 937,00</b>	<b>69 599,39</b>	<b>0,00</b>	<b>2 337,61</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>270 524,00</b>	<b>223 816,02</b>	<b>0,00</b>	<b>46 707,98</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>270 524,00</b>	<b>223 816,02</b>	<b>0,00</b>	<b>46 707,98</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2013</b>		296 097,00			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	36 491,00	35 432,24	0,00	1 058,76
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>86 491,00</b>	<b>85 432,24</b>	<b>0,00</b>	<b>1 058,76</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	54 240,00	54 245,24	0,00	0,00
1068	Dotations Fonds divers Réserves (7)	296 097,00	296 097,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	1 126,96	0,00	0,00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>350 837,00</b>	<b>351 469,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>437 328,00</b>	<b>436 901,44</b>	<b>0,00</b>	<b>426,56</b>
021	Virement de la section de fonct. (1)	128 000,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	1 298,00	0,00		1 298,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>129 298,00</b>	<b>0,00</b>		<b>129 298,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>566 626,00</b>	<b>436 901,44</b>	<b>0,00</b>	<b>129 724,56</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2013</b>		0,00			

<b>Commune de THERVAY - 39 - Budget Communal 528</b>	<b>CA</b>	<b>2014</b>
--	-----------	-------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	59 511,30		59 511,30
012	Charges de personnel	48 284,15		48 284,15
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges gestion courante	50 382,62		50 382,62
66	Charges financières	5 901,92	0,00	5 901,92
67	Charges exceptionnelles	275,48	0,00	275,48
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>164 355,47</b>	<b>0,00</b>	<b>164 355,47</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2013</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	69 599,39	0,00	69 599,39
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	10 676,40	0,00	10 676,40
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	143 540,23	0,00	143 540,23
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>223 816,02</b>	<b>0,00</b>	<b>223 816,02</b>
<b>Pour information</b>				<b>296 097,00</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2013</b>				<b>296 097,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	13,32		13,32
70	Produits des services	60 902,32		60 902,32
73	Impôts et taxes	143 710,29		143 710,29
74	Dotations et participations	68 998,44		68 998,44
75	Autres produits gestion courante	39 096,74		39 096,74
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	1 370,69	0,00	1 370,69
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>314 091,80</b>	<b>0,00</b>	<b>314 091,80</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2013</b>				<b>65 284,72</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	54 245,24	0,00	54 245,24
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	296 097,00		296 097,00
13	Subventions d'investissement	35 432,24	0,00	35 432,24
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	51 126,96	0,00	51 126,96
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>436 901,44</b>	<b>0,00</b>	<b>436 901,44</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2013</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>99 978,00</b>	<b>59 511,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 466,70</b>
60611	Eau & assainissement	2 017,00	751,83	0,00	0,00	1 265,17
60612	Energie-électricité	7 000,00	7 702,56	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	7 000,00	3 513,32	0,00	0,00	3 486,68
60622	Carburants	500,00	288,69	0,00	0,00	211,31
60624	Produits de traitement	3 000,00	121,32	0,00	0,00	2 878,68
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	491,03	0,00	0,00	1 508,97
60632	F. de petit équipement	10 000,00	4 370,94	0,00	0,00	5 629,06
60633	F. de voirie	2 000,00	936,67	0,00	0,00	1 063,33
60636	Vêtements de travail	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	2 234,41	0,00	0,00	1 765,59
6068	Autres matières & fournitures	1 000,00	604,60	0,00	0,00	395,40
611	Contrats prestations services	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6135	Locations mobilières	1 500,00	420,00	0,00	0,00	1 080,00
61521	Entretien de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61522	Entretien de bâtiments	3 000,00	250,59	0,00	0,00	2 749,41
61523	Entretien de voies et reseaux	5 000,00	5 237,37	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien de bois et forêts	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 000,00	3 627,42	0,00	0,00	2 372,58
6156	Maintenance	6 000,00	3 696,36	0,00	0,00	2 303,64
616	Primes d'assurances	6 857,00	6 927,56	0,00	0,00	0,00
6182	Doc. générale et Technique	204,00	264,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organ.form.	500,00	250,00	0,00	0,00	250,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	400,00	331,61	0,00	0,00	68,39
6226	Honoraires	600,00	109,80	0,00	0,00	490,20
6228	Divers	3 000,00	240,00	0,00	0,00	2 760,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	4 490,30	0,00	0,00	509,70
6238	Frais divers de publicité	1 050,00	2 179,87	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	222,20	0,00	0,00	777,80
6262	Frais de télécommunication	4 000,00	1 940,43	0,00	0,00	2 059,57
6281	Concours divers (cotisations)	350,00	253,05	0,00	0,00	96,95
6282	Frais de gardiennage	3 000,00	2 276,28	0,00	0,00	723,72
6288	Autres services extérieurs	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
63512	Taxes foncières	5 000,00	4 867,00	0,00	0,00	133,00
637	Autres impôts & taxes	1 500,00	912,09	0,00	0,00	587,91
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>51 600,00</b>	<b>48 284,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 315,85</b>
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	400,00	267,65	0,00	0,00	132,35
6338	Autres impôts & taxes	100,00	83,16	0,00	0,00	16,84
6411	Personnel titulaire	25 500,00	22 784,94	0,00	0,00	2 715,06
6413	Personnel non titulaire	8 000,00	8 843,30	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	6 500,00	6 115,67	0,00	0,00	384,33

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6453	Cotisations caisses retraite	5 500,00	6 025,73	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations ASSEDIC	600,00	565,99	0,00	0,00	34,01
6455	Cotisations Assurances Personnel	2 500,00	2 173,67	0,00	0,00	326,33
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	500,00	303,00	0,00	0,00	197,00
6458	Cotisations autres organismes	1 500,00	851,04	0,00	0,00	648,96
6475	Médecine du travail	500,00	270,00	0,00	0,00	230,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges gestion courante</b>	<b>67 799,00</b>	<b>50 382,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 416,38</b>
6531	Indemnités élus	18 000,00	15 838,26	0,00	0,00	2 161,74
6553	Service d'incendie	9 599,00	9 599,00	0,00	0,00	0,00
6554	Contribution organ.regroup.	37 200,00	23 095,36	0,00	0,00	14 104,64
6574	Subv. fonct. person. droit privé	3 000,00	1 850,00	0,00	0,00	1 150,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>219 377,00</b>	<b>158 178,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>61 198,93</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>6 365,00</b>	<b>5 901,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>463,08</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 325,00	5 901,92	0,00	0,00	423,08
668	Autres charges financières	40,00	0,00	0,00	0,00	40,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>1 000,00</b>	<b>275,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>724,52</b>
673	Titres annulés (exerc.antér.)	1 000,00	275,48	0,00	0,00	724,52
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions (d)(3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues Fonct (e)</b>	<b>5 000,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>231 742,00</b>	<b>164 355,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>67 386,53</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la sect° d'investis.</b>	<b>128 000,00</b>	<b>0,00</b>			
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre section (4)(5)(6)</b>	<b>1 298,00</b>	<b>0,00</b>			<b>1 298,00</b>
675	Valeur comptable immob. cédées	0,00	0,00			0,00
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	1 298,00	0,00			1 298,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>129 298,00</b>	<b>0,00</b>			<b>129 298,00</b>
<b>043</b>	<b>Op. ordre intérieur de section (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>129 298,00</b>	<b>0,00</b>			<b>129 298,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>361 040,00</b>	<b>164 355,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>196 684,53</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2013</b>						

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2013	0,00
= Différence ICNE 2014 - ICNE 2013	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandat de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>500,00</b>	<b>13,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>486,68</b>
6419	Remb. rémunérations de personnel	500,00	13,32	0,00	0,00	486,68
<b>70</b>	<b>Produits des services</b>	<b>62 600,00</b>	<b>60 902,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 697,68</b>
7022	Coupes de bois	37 000,00	37 382,84	0,00	0,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	200,00	134,64	0,00	0,00	65,36
7024	Remboursement forfait. TVA	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
7025	Taxe d'affouage	1 500,00	3 365,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions dans les cimetières	400,00	140,00	0,00	0,00	260,00
70321	Droit stationnement voie public	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
70323	Redev occup domaine public	200,00	195,00	0,00	0,00	5,00
7035	Droits de chasse et pêche	850,00	0,00	0,00	0,00	850,00
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	700,00	661,00	0,00	0,00	39,00
7083	Locations diverses(-immeub)	1 000,00	836,00	0,00	0,00	164,00
70878	Remb par autres redevables	20 000,00	18 101,94	0,00	0,00	1 898,06
7088	Autres produits activité annexe	50,00	85,90	0,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>133 429,00</b>	<b>143 710,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	95 601,00	96 163,00	0,00	0,00	0,00
73112	C.V.A.E.	349,00	349,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposit° Forfait. Entp. Réseau	4 203,00	4 206,00	0,00	0,00	0,00
7323	F.N.G.I.R.	33 186,00	33 186,00	0,00	0,00	0,00
7325	Fonds péréq. interco et commun.	0,00	2 648,00	0,00	0,00	0,00
7381	Taxe add. droits de mutation	90,00	7 158,29	0,00	0,00	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>64 122,00</b>	<b>68 998,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	38 331,00	35 102,00	0,00	0,00	3 229,00
74121	Dot Solidarité rurale	5 800,00	7 103,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dot nationale de péréquation	1 324,00	4 669,00	0,00	0,00	0,00
742	Dotations aux élus locaux	2 800,00	2 799,00	0,00	0,00	1,00
74718	Autres	10,00	81,81	0,00	0,00	0,00
748314	Dotat° unique compensat° TP	0,00	14,00	0,00	0,00	0,00
74832	Attributions du FDTP	4 000,00	3 030,00	0,00	0,00	970,00
74833	Etat-Compensat° CET (CVAE - CFE)	166,00	4 533,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat/compens.taxe fonc.	3 537,00	888,00	0,00	0,00	2 649,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	7 177,00	9 826,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	877,00	877,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotat° pour les titres sécurisés	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
7488	Autres attribut° et participat°	0,00	75,63	0,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits gestion courante</b>	<b>35 000,00</b>	<b>39 096,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
752	Revenus des immeubles	35 000,00	39 096,74	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>295 651,00</b>	<b>312 721,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>100,00</b>	<b>1 370,69</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
778	Autres produits exceptionnels	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	1 370,69	0,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprise sur amort et provisions (d) (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>295 751,00</b>	<b>314 091,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre section (3)(4)(5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
043	Op. ordre intérieur de section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>295 751,00</b>	<b>314 091,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2013		65 284,72				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2013	0,00
= Différence ICNE 2014 - ICNE 2013	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	26 000.00	10 676,40	0,00	15 323.60
2111	Terrains nus	2 500.00	0,00	0,00	2 500.00
2117	Bois,forêts	4 000.00	2 834,43	0,00	1 165.57
2151	Réseaux de voirie	0.00	286,62	0,00	0.00
21568	Autre matériel et outillage	1 000.00	0,00	0,00	1 000.00
21578	Autre matériel et outillage	3 000.00	0,00	0,00	3 000.00
2158	Autres matériels & outillage	13 000.00	7 000,00	0,00	6 000.00
2184	Mobilier	2 500.00	555,35	0,00	1 944.65
22	Immos reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	172 587.00	143 540,23	0,00	29 046.77
2313	Immos en cours-constructions	157 087.00	4 457,25	0,00	152 629.75
2315	Immos en cours-inst.techn.	5 000.00	109 185,62	0,00	0.00
2316	Restauration oeuvres d'art	3 500.00	3 492,36	0,00	7.64
238	Avance / cde immo. corporelle	7 000.00	26 405,00	0,00	0.00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>198 587.00</b>	<b>154 216,63</b>	<b>0,00</b>	<b>44 370.37</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Remboursement d'emprunts	69 937.00	69 599,39	0,00	337.61
1641	Emprunts en euros	68 937.00	68 935,72	0,00	1.28
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00	663,67	0,00	336.33
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	2 000.00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>71 937.00</b>	<b>69 599,39</b>	<b>0,00</b>	<b>2 337.61</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>270 524.00</b>	<b>223 816,02</b>	<b>0,00</b>	<b>46 707.98</b>
040	Opérations d'ordre entre section (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00		0.00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0.00</b>	<b>0,00</b>		<b>0.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>270 524.00</b>	<b>223 816,02</b>	<b>0,00</b>	<b>46 707.98</b>
<b>Pour information</b> <b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2013</b>		<b>296 097,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	36 491.00	35 432,24	0,00	1 058.76
1311	Subv.équip.transf.état & EN	34 164.00	0,00	0,00	34 164.00
1321	Etat & établ.nationaux	0.00	33 567,55	0,00	0.00
1323	Départements	727.00	727,57	0,00	0.00
1328	Autres	1 600.00	1 137,12	0,00	462.88
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	50 000.00	50 000,00	0,00	0.00
1641	Emprunts en euros	50 000.00	50 000,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immos reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		86 491.00	85 432,24	0,00	1 058.76
10	Dotations Fonds divers Réserves	350 337.00	350 342,24	0,00	0.00
10222	FCTVA	54 240.00	54 245,24	0,00	0.00
1068	Excédents de fonctionnement	296 097.00	296 097,00	0,00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00	1 126,96	0,00	0.00
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
024	Produits des cessions	0.00		0,00	
Total des recettes financières		350 837.00	351 469,20	0,00	0.00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		437 328.00	436 901,44	0,00	426.56
021	Virement de la section de fonct.	128 000.00			
040	Opérations d'ordre entre section (3)(4)	1 298.00	0,00		1 298.00
16878	Autres dettes - autres organ.	0.00	0,00		0.00
2802	Frais documents d'urbanisme	1 298.00	0,00		1 298.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		129 298.00	0,00		129 298.00
041	Opérations patrimoniales (5)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		129 298.00	0,00		129 298.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		566 626.00	436 901,44	0,00	129 724.56
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2013		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

## A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ 2014 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A</b>														
<b>TOTAL A</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
<b>Barrière simple B</b>														
<b>Option d'échange C</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 E</b>														
<b>Autres types de structures F</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	210 581,12					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2014 après opérations de couverture éventuelles.

Commune de THERVAY - 39 - Budget Communal 528	CA	2014
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b> <b>EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2014 (1)</b>	<b>A2.7</b>

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia-tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)			
						Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital
				Type de taux (3)	Index (4)			Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.										

(1) Inscire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Commune de THERVAY - 39 - Budget Communal 528	CA	2014
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014</b>	<b>C1.1</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0	1	1	1	0	1
Adjoint administratif de 2ème cl	C	0	1	1	1	0	1
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0	1	1	1	1	2
Adjoint technique 2ème classe	C	0	1	1	1	0	1
Agent d'entretien	C	0	0	0	0	1	1
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		0	2	2	2	1	3

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Commune de THERVAY - 39 - Budget Communal 528	CA	2014
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2014	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agent occupant un emploi permanent (6)</b>						
Agent d'entretien	C	TECH	330		3-3-4	CDD
<b>Agent occupant un emploi non permanent (7)</b>						
AGENT POSTAL COMMUNAL	C	ADM	337		3-3-4	CDD
Agent surveillante de garderie	C	TECH	330		3-3-4	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>						

<b>Commune de THERVAY - 39 - Budget Communal 528</b>	<b>CA</b>	<b>2014</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014</b>	<b>C1.1</b>

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

## IV - ANNEXES

IV

## DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2013 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2013 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2013 (%)
Taxe d'habitation	392 000,00	0,000	13,100	0,000	51 352,00	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	255 100,00	0,000	11,460	0,000	29 234,00	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	57 500,00	0,000	22,970	0,000	13 208,00	
Cotisation foncière des entreprises	10 200,00	0,000	17,720	0,000	1 807,00	
<b>TOTAL</b>	<b>714 800,00</b>	<b>0,000</b>			<b>95 601,00</b>	



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Présenté par le Maire,  
A Thervay, le 10/04/2015  
Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents :  
 Nombre de suffrages exprimés :  
 VOTES : Pour :  
           Contre :  
           Abstention :  
 Date de convocation :

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.  
A Thervay, le 10/04/2015

Les membres du Conseil Municipal,

BERNARD Philippe	
CHAMPONNOIS Alain	
CRETIN Christian	
ECARNOT Stéphane	
MAURIN Marie-José	
ORSAT Patrick	
PELOT Jean-François	
PHILIPPON Franck	
PONCELIN Marie-Eve	
VERMOT-DESROCHES Marie-Hélène	
WIDMER Cédric	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Thervay, le .....

Commune de THERVAY - 39 - Budget Communal 528	CA 2014
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

## SOMMAIRE

### I - Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

### II - Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser

p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III - Vote du budget

p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.17 B3 - Détail des chapitres d'opération d'équipement

### IV – ANNEXES

Jointes

Sans Objet

#### A - Eléments du bilan

	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		X
p.18	A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	X	
p.19	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
p.20	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
	A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.		X
	A7.4 - Détails pour certains services		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
	A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
	A10.3 - Opérations liées aux cessions		X
	A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A11 - Etat des travaux en régie		X
	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X

#### B - Engagements hors bilan

	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de credit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X

#### C - Autres éléments d'informations

p.21	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Actions de formation des élus		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		X
	C3.6 - Identification des flux croisés		X

#### D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

p.24 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

p.25 D2 - Arrêté et signatures

X

X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)